

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'éventualité de création d'un "Partenariat local de Prévention" .

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant:

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Un « Partenariat local de Prévention » (PLP) est un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale au sein d'un quartier déterminé. Au sein d'un partenariat local de prévention, il y a un échange permanent d'informations.

En tant que membre d'un PLP vous êtes censé avertir immédiatement la centrale 101 quand vous êtes témoin d'un agissement suspect ou d'un délit. La centrale envoie alors immédiatement un message (sms) à tous les membres du PLP concerné. Ce message peut contenir des conseils préventifs. Une patrouille de police est envoyée sur place et les membres du PLP recevront des renseignements supplémentaires.

L'objectif est de réduire la criminalité, d'accroître le sentiment de sécurité général du citoyen, de favoriser le contrôle social, de propager l'importance de la prévention. Lors de la dernière législature la question de la légitimité de cet outil avait été débattue et de mémoire, un PLP avait été finalement retenu pour le quartier Scheut.

Or, aujourd'hui, dans au moins un quartier (Cureghem), il existe une demande concrète et pour le moins légitime. L'heure nous semble venue de porter un nouveau regard sur un outil qui semble avoir fait ses preuves, autant qu'il a levé les inquiétudes infondées que nourrissaient certains à son égard.

Le Collège et, en particulier le Bourgmestre, pourrait-il nous dire s'il est prêt à accueillir et accompagner la création de PLP sur le territoire communal ? Dans la négative, pour quelle raison, et dans la positive, selon quelles modalités précises ? Le cas échéant, une information pourrait-elle être faite pour présenter cet outil de sécurité de proximité dans les différents quartiers ?

G. VERSTRAETEN zegt dat sinds het begin van deze legislatuur, heeft hij gepleit voor de ontwikkeling van de "Buurtinformatienetwerken". In Anderlecht, is er altijd zeer negatief op gereageerd maar hij denkt dat men moet erkennen dat de omstandigheden dusdanig zijn, waar veel burgers zich willen engageren, die een rol willen opnemen voor de veiligheid van hun buurt, die meer zaken willen verbeteren en die ervoor pleiten

dat er betere relaties moeten komen tussen de buurtbewoners en de politie. Men moet ook vaststellen dat het, tot nu toe, gevoerde beleid niet volstaat. Men moet dus andere instrumenten echt beginnen overwegen, om tot een efficiënte en meer gerichte aanpak van de problemen te komen. Er zijn voorbeelden in andere Brusselse Gemeenten en het lijkt vrij goed te werken. Men zou dat eindelijk eens moeten overwegen.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme qu'une expérience similaire a été menée de manière empirique dans le cadre du projet « MMM » qui s'est déroulé sur le territoire de Cureghem. Des canaux de communication spécifiques ont été mis en place avec les membres du tout récent comité de quartier consultatif mis en place de manière institutionnelle. L'idée est de pérenniser ce projet empirique de manière plus formelle.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense sincèrement qu'il y a une réelle demande de la part d'un certain nombre de quartiers où les citoyens se sont mobilisés. Leur vigilance et leur implication dans la vie du quartier est un gage du renforcement de la sécurité, il faut leur donner plus d'outils pour agir avec sévérité, pertinence, efficacité, ce qui participera évidemment à l'amélioration de la sécurité sociétale.